



APPEL À PROJETS MSH – 2027-2028

PROGRAMMES INTERDISCIPLINAIRES THÉMATIQUES

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets
2. Cadrage thématique de l'appel à projets
3. Critères de recevabilité et d'évaluation
4. Durée
5. Types de soutien de la MSH
6. Modalités de soumission
7. Modalités d'évaluation
8. Suivi du projet

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

La Maison des Sciences Humaines de Clermont-Ferrand (UAR 3550 UCA/CNRS) a pour objectif d'initier et d'accompagner des programmes interdisciplinaires de grande qualité scientifique, conformément à la charte des MSH, dont le principal instrument est l'appel à projets.

La MSH lance un nouvel appel à projets interdisciplinaires s'inscrivant dans ses axes :

- 1 « Territoires, Transitions, Transmissions »
- 2 « Révolutions, Réformes, Ruptures »
- 3 « Travail, Emplois et Sociétés »

Les objectifs principaux de cet appel à projets sont de :

- **Soutenir des programmes de recherche interdisciplinaires** qui privilégient des approches croisées de différentes disciplines, en SHS et/ou hors SHS, sur le thème des trois axes ci-dessus cités ;
- **Inciter l'inter-institutionnalité** en associant des chercheurs ou enseignants-chercheurs affectés dans des équipes associées à d'autres MSH et/ou d'autres établissements ;
- **Amorcer des projets scientifiques** qui pourraient, à terme, répondre à des AAP nationaux, voire internationaux (ex. : ANR, Fonds européen, Région ARA, Métropole, FMSH, IReSP, etc.) ;
- **Renforcer les collaborations internationales** avec des projets associant des chercheurs et collectifs étrangers travaillant sur la thématique choisie ;
- **Développer la valorisation et la diffusion des résultats.** Tout programme doit déboucher sur des publications scientifiques dans les meilleurs supports reconnus dans les domaines scientifiques concernés et/ou la préparation de réponses à des appels européens, nationaux ou régionaux.

La programmation d'actions de diffusion à destination de publics non scientifiques (professionnels, grand public) est également encouragée. Une journée de présentation des résultats sera organisée par la MSH à l'issue de la durée des projets sélectionnés et accompagnés. Les responsables scientifiques sélectionnés s'engagent à y participer.

2. Cadrage thématique de l'appel à projets

Les candidat.e.s à cet AAP sont encouragé.e.s à prendre contact avec les animateurs et animatrices des axes listés ci-dessous, qui fournissent un cadrage thématique au sein duquel chaque projet devra s'inscrire.

Axe 1 - "Territoires, Transitions, Transmissions" (axe animé par Hélène Mainet)

Axe 2 - "Révolutions, Réformes, Ruptures" (axe animé par Cyril Triolaire)

Axe 3 - "Travail, Emplois et Sociétés" (axe animé par Marianne Woollven)

Les projets pourront également s'inscrire dans la **Traverse** de la MSH (animée par Anne-Sophie Gomez et par Loris Croce), qui propose de mettre en valeur des réflexions d'ordre méthodologique.

Le descriptif des trois axes et de la traverse sont disponibles sur le site Internet de la MSH de Clermont-Ferrand : <https://msh.uca.fr/fr/les-axes-scientifiques>

3. Critères de recevabilité et d'évaluation

1.1. Critères de recevabilité

Les projets doivent obligatoirement :

- ↳ Être portés par un chercheur, un enseignant-chercheur ou un ingénieur de recherche titulaire affecté à une équipe de recherche associée à la MSH de Clermont-Ferrand.
- ↳ S'inscrire dans l'un des axes de la MSH, ou dans sa traverse.
- ↳ Justifier le caractère interdisciplinaire et la participation d'au moins deux disciplines, et deux laboratoires différents en ou hors SHS. Le laboratoire porteur du projet est obligatoirement l'un des laboratoires fédérés par la MSH de Clermont-Ferrand.
- ↳ Déboucher sur des publications et/ou sur la préparation de projets en réponse à des appels à projets nationaux ou internationaux.

Point d'attention : un même projet ne pourra être financé plus de quatre ans d'affilée.

Les projets complets doivent être déposés dans les délais et au format électronique.

1.2. Critères d'évaluation

Les principaux critères d'évaluation à partir desquels les projets seront expertisés par le Conseil Scientifique de la MSH sont :

- ↳ La qualité scientifique.
- ↳ La méthodologie et faisabilité.
- ↳ La qualité et l'apport de l'interdisciplinarité.
- ↳ La complémentarité et la cohérence du consortium proposé.
- ↳ Les retombées potentielles et la **valorisation**.
- ↳ La pertinence par rapport à la thématique **choisie**.
- ↳ Le budget **prévisionnel** (les co-financements sont encouragés mais non obligatoires).
- ↳ Le recours aux équipements et aux plateformes **de la MSH**.

Outre ces critères, le Conseil Scientifique de la MSH sera particulièrement attentif à :

- ↳ L'implication de chercheurs ou enseignants-chercheurs affectés dans des équipes associées à d'autres MSH et/ou d'autres établissements ;
- ↳ L'implication de chercheurs ou de collectifs étrangers.
- ↳ La dimension Science Ouverte du projet proposé.

4. Durée

La durée des projets doit être comprise entre 12 et 24 mois maximum.

5. Types de soutien de la MSH

Les projets pourront bénéficier :

- ↳ **D'un label scientifique** : les projets retenus après sélection par le conseil scientifique de la MSH pourront ainsi se prévaloir de son soutien scientifique.
- ↳ **D'un soutien financier** :
L'aide annuelle de la MSH ne pourra excéder 5 000 € HT par projet/an. Ce montant pourra toutefois être revu à la baisse en fonction du budget annuel dédié.

La MSH ne financera pas de matériel informatique courant (ordinateurs, imprimantes). L'objectif n'est pas de se substituer aux laboratoires pour ce type de matériel.

Les frais de missions liés aux journées d'études et réunions de travail (transports, hébergement, repas) **ne pourront excéder 30 % du montant de l'aide demandée à la MSH** (l'appel à projet de la MSH n'a pas vocation à se substituer à un appel d'aide financière à colloques). Le financement portera ainsi prioritairement sur tous les autres types de dépenses de recherche (missions des membres de l'équipe, achat de livres, de certains équipements spécifiques, gratification de stagiaires...). Les dépenses de RH ne sont pas éligibles.

Les responsables scientifiques sont encouragés à mettre en valeur les co-financements prévus ou acquis. Les projets lauréats sont intégralement gérés par la MSH.

- ↳ **Des équipements et plateformes mutualisés de la MSH** (cf. annexe).
Si le projet nécessite le recours aux plateformes de la MSH, il est demandé aux responsables scientifiques de prendre contact avec les responsables des plateformes, et ce impérativement avant le dépôt du dossier, afin de valider les modalités de leurs interventions.

- ↳ **Publication / HAL**
Dans une **démarche de Science Ouverte**, il ne sera pas possible d'utiliser le financement MSH pour des publications d'articles dans des revues « prédatrices »¹.

Toute publication relative à un projet soutenu par la MSH devra être déposée dans HAL avec la mention de la MSH (en plus de celle de votre laboratoire d'origine). Par ailleurs, la diffusion « non académique » est vivement encouragée (podcasts, expositions, etc.).

¹ <https://www.ofis-france.fr/espaces-thematiques/revues-predatrices/>

6. Modalités de soumission

- ✉ **Le dossier scientifique** (format Word uniquement) **devra** être envoyé **exclusivement par voie électronique** à administration.msh@uca.fr pour le **06 novembre 2026 dernier délai**.
Merci de mettre dans l'objet du mail : AAP-MSH 2027-2028 + nom du projet + nom du responsable scientifique.
- ✉ Les projets devront être visés par les directeurs/directrices des unités de recherche impliquées.

7. Modalités d'évaluation

- ✉ Examen de recevabilité des projets. Les dossiers incomplets ne seront pas transmis aux experts.
- ✉ Évaluation et classement des projets par le Conseil scientifique de la MSH, constitué exclusivement de membres extérieurs à la MSH et à l'UCA.

Les résultats seront connus **en janvier 2027**.

8. Suivi du projet

- ✉ Selon la trame fournie en annexe, les lauréats s'engagent à faire parvenir à mi-projet, à l'adresse administration.msh@uca.fr, un bilan intermédiaire. Pour un projet financé sur 2 années, le rapport est attendu pour le 31 décembre de l'année d'attribution de la subvention. Un rendez-vous pourra leur être proposé avec le Pôle ACCompagnement de PROJets (ACCPRO) de la DRED, afin de les orienter vers des AAP ciblés à un niveau régional, national ou international.
- ✉ Les lauréats de ces projets s'engagent à rendre compte de leur projet de recherche lors d'une journée de restitution organisée par la MSH. Par ailleurs, ils ont l'obligation de citer la MSH dans la valorisation de leurs travaux et résultats scientifiques. Toutes les publications en lien avec le projet financé devront être citées dans HAL et taguées avec la double appartenance MSH et laboratoire du responsable scientifique.
- ✉ Les lauréats s'engagent à informer la MSH des suites données aux recherches incubées dans le cadre de cet AAP interdisciplinaire.

ANNEXE : PLATEFORMES ET EQUIPEMENTS DE LA MSH

➤ **PLATEFORME INTELESPACE**

Cette plateforme géomatique a pour objectif d'apporter un soutien technique et thématique sur les trois principales étapes de la recherche à dominante spatiale :

- acquisition de données géolocalisées
- traitement et la transformation de données
- analyse et l'interprétation des données spatiales.

Personnes à contacter :

Franck Vautier (géomatique) : franck.vautier@uca.fr

Bertrand Dousteysier (archéologie) : bertrand.dousteyssier@uca.fr

➤ **ARCHITEX (PLATEFORME HUMANITES NUMÉRIQUES)**

Pour la constitution de corpus, de bases de données, l'utilisation de la plateforme multiplumes...

Personne à contacter :

Aurélia Vasile : aurelia.vasile@uca.fr

➤ **PUD CLERMONT-AUVERGNE (PLATEFORME UNIVERSITAIRE DE DONNÉES)**

Pour accompagner dans la recherche et l'utilisation des données quantitatives en SHS, leur traitement logiciel et leur analyse statistique.

Personne à contacter :

Renaud HASS : renaud.hass@uca.fr

➤ **FOCALE SHS (PLATEFORME AUDIO-VISUELLE)**

Pour la mise en valeur des projets de recherche, contribuer à la diffusion de la connaissance par le biais de la production de films vidéo.

Personne à contacter :

Eric Fayet : eric.fayet@uca.fr

➤ **POLE CORPUS ET ARCHIVES - BIBLIOTHEQUE DE LA MSH, ARCHIVES DE LA RECHERCHE ET DES CHERCHEURS**

Assure l'expertise et le soutien aux projets de recherche basés sur des corpus documentaires.

Personne à contacter :

Hélène Veilhan : helene.veilhan@uca.fr



APPEL À PROJETS MSH – 2027-2028
PROGRAMMES INTERDISCIPLINAIRES THÉMATIQUES

Fiche de suivi
Projet de Recherche financé par la Maison des Sciences Humaines

Intitulé du projet

Etat d'avancement global du projet au regard des objectifs initiaux

(Rappel des objectifs, avancement/résultat(s) observé(s), retard à prévoir ?, proposition de modification)

Suivi de la dimension interdisciplinaire, interinstitutionnelle/internationale

(Présenter un bilan de l'interaction entre les structures, observation de l'aspect d'ouverture du projet)

Etat de dépenses : indications sur le budget consommé/restant à date

Prévisionnel	Dépensé	Reste à date	% consommation

Perspectives

Pérennité du projet ?

Partenariat à entrevoir ?

Appels à projets visés ?